



Association  
Nationale des  
Infirmiers,  
Infirmières et  
Sages-Femmes de Côte d'Ivoire

## Association nationale des infirmiers, infirmières et sages-femmes de Côte d'Ivoire (ANIIS-FCI)

**Date de création de l'association :** L'ANIIS-FCI a été créé en 1993 sous le n°294 du 28 juillet 1993 du Ministère de l'Intérieur de la République de Côte d'Ivoire.

### Représentant au SIDIIEF

Kan KOFFI, inf., M. Sc., président

### Coordonnées de l'association

ANIIS-FCI  
01 B.P. 1653  
Abidjan 01  
Côte d'Ivoire

Téléphone : (+225) 07 97 91 24  
Télécopieur : (+225) 21 25 37 93

Courriel : [presidaniis\\_fci@yahoo.fr](mailto:presidaniis_fci@yahoo.fr)

### Membres du comité exécutif

**Président :** Kan KOFFI, inf., M. Sc.

**Secrétaire général :** Todipté SIE, inf., DESS  
spécialiste SUS

**Trésorier général :**

Euphrasie T. ATTE ADJABOU, S-F, DESS  
spécialiste IBO

**Trésorier général adjoint :** KOFFI Yao, inf. DE,  
DEA Sociologie de la santé

23 secrétaires chargés des services techniques

## Site web : à venir

### Mission/objectifs :

L'ANIIS-FCI est la personne morale représentant et encadrant les infirmier(e)s et sages-femmes pour développer la maturité professionnelle nécessaire à la création future d'un Ordre professionnel. Son rôle est de développer et promouvoir la législation et la réglementation nécessaires pour assurer la qualité des soins infirmiers et obstétricaux afin de garantir la sécurité du public dans l'exercice.

### Nombre d'adhérents :

Tous les infirmiers, infirmières et sages-femmes exerçant en République de Côte d'Ivoire sont membres de droit. L'ANIIS-FCI compte à la date du 12 mai 2008 1900 membres s'étant acquittés de leurs droits d'adhésion (10 000F CFA).

Les adhésions/cotisations (10 000F CFA par année) se feront automatiquement à la source à partir de janvier 2011.